



# PROGRAMME DE FORMATION GESTIONNAIRE DE PAIE

**Durée : 544 heures**

## OBJECTIFS:

- Recueillir et traiter les informations sur les salariés : absence, maladies, augmentation, promotion...
- Etablir les paies dans le respect de la législation sociale et contractuelle
- Traiter les éléments destinés aux organismes extérieurs
- Elaborer des documents de synthèse : tableaux de bord, masse salariale, entrées/ sorties
- Tenir à jour les documents imposés par les dispositions légales et réglementaire
- Participer à l'élaboration des règles de paie (conventions collectives, accords d'entreprise...)
- Être en veille permanente vis-à-vis de la législation

## PUBLIC VISE :

Demandeurs d'emploi, salariés, personnes en reconversion professionnelle

## PREREQUIS :

- Niveau 4 (Bac)
- Connaissance juridique et social

## CONTENU DE FORMATION :

Module 1 : Assurer la tenue et le suivi du dossier social de l'entreprise.

- Analyser et assurer la gestion des informations liées aux relations de travail
- Collecter les informations et traiter les événements liés au temps de travail du personnel
- Assurer les relations avec le personnel et les tiers

Module 2 : Assurer la production de la paie et élaborer les données de synthèse

- Réaliser et contrôler les bulletins de salaire
- Etablir et contrôler les données de synthèse à partir de la production des bulletins de salaires



## **INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :**

**ASPECTS ADMINISTRATIFS :** fiche de renseignements à compléter en amont, Convention ou contrat à signer en amont de formation, émargements

### **MODALITES ET DELAIS D'ACCES :**

- Tous statuts, soumis à inscription et financement
- Evaluation des pré-requis
- Selon planning de DEFI FORMATION

### **ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES :**

- Accessibilité aux PMR
- Autres handicaps, nous contacter pour mise en place d'une session aménagée.

### **NOMBRE DE PARTICIPANTS : 14**

### **DATES ET HORAIRES :**

Du 15/04/2021 au 14/01/2022

Une fois par semaine, tous les Jeudis de 8h à 12h et de 13h à 17h

### **TARIF : 10€ /heure soit 5 440 euros**

**LIEU :** 26 Rue du Centre, local n°5, Résidence Canopée 2, Beauséjour 97438 Ste Marie

### **CONTACTS : 0262 618 518**

**Mme Nicaise RAMASSAMY,**

Directrice : [nr@defiformation.re](mailto:nr@defiformation.re)

**Mme Mélika MOULAMAN**

Coordinatrice Générale [mmoulaman@defiformation.re](mailto:mmoulaman@defiformation.re)

Référente mobilité handicap

**Mme Stéphanie PAUSE**

Assistante formation [sp@defiformation.re](mailto:sp@defiformation.re)

- **Possibilités de validation partielle :** possibilité de validation par bloc de compétences ou capitalisation de CCP
- **Equivalences et passerelles :** sans passerelles
- **Suite de parcours et débouchés :** la personne suivant la formation gestionnaire de paie peut se positionner sur les métiers du code ROME M1501 et M1203: Gestionnaire de paie – gestionnaire paie et administration du personnel – collaborateur(trice) paie – comptable spécialisé paie

## **MOYENS TECHNIQUES ET HUMAINS MOBILISES :**

- Salle climatisée comportant vidéo projection, paperboard et PC.

## **MÉTHODES PEDAGOGIQUES MOBILISEES**

- Méthode active (mise en situation, simulation, exercices oraux, analyse autonome de documents)
- Méthodes interrogatives (tests, QCM)
- Méthode affirmative (cours, explication) et démonstrative (exercices d'application et d'entraînement)

## **MODALITES D'EVALUATION :**

Tout au long de la formation

- Evaluations formatives et sommatives réalisées à l'aide de grilles critériées (dont EPCF)
- Session de validation.

La certification est délivrée sur la base de :

- D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation
- entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice de l'activité du CCS visé



### **NOS RESULTATS AUX PRECEDENTES SESSIONS : (1ère session)**

Le taux d'obtention des diplômes ou titres professionnels (ratio obtention / présents à l'examen) ; sans objet

Le taux de poursuite d'études ; sans objet

Le taux d'interruption en cours de formation ; sans objet

Le taux d'insertion professionnelle des sortants de l'établissement concerné, à la suite des formations dispensées ; sans objet

Le taux de rupture de contrat d'apprentissage ; sans objet

Effectif : Sans objet

Taux de satisfaction stagiaires : sans objet

Taux de satisfaction entreprise : sans objet

Mise à jour le 17/11/2021